

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 4 mai 2026, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon Mme François Beaumont
Mme Léane Renaud Mme Suzanne Guilbault
M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence du maire Samuel Malette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-RAG-7195

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts suivants :

- 6.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien – Montant accordé
- 6.2 Rapport annuel pour notre bibliothèque
- 6.3 Adoption de la politique MADA et nomination du comité
- 6.4 Achat d'un compacteur

Adoptée.

2026-RAG-7196

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance du 7 avril et de la séance extraordinaire du 15 avril 2026 tel que présenté.

Adoptée.

2026-RAG-7197

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 30 593.96 \$ et la liste des comptes payés au montant de 18 792.83 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 29 avril 2026 au montant de 16 985.67 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 29 avril 2026

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 331 663.93 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 287.39 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice générale présente la liste des permis émis pour avril 2026.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation de la conciliation bancaire et de l'état financier de mars 2026

La directrice générale présente l'état financier et la conciliation bancaire du mois de mars 2026.

2026-RAG-7198

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2025

Mme Danielle Bouladier de la firme Mazars fait la présentation du rapport financier 2025 au conseil.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est résolu unanimement d'accepter le rapport financier des vérificateurs externes de l'exercice 2025 tel que présenté.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de location d'un terrain

La directrice générale présente au conseil une demande de la Coop de Solidarité des entrepreneurs de la Gatineau pour la location du terrain de l'ancien dépotoir afin d'y entreposer du bois pour le Centre de Valorisation de la Biomasse. Le conseil est ouvert à leur faire la location du terrain, mais une rencontre sera nécessaire entre les deux partis pour établir le montant de location ainsi que les conditions. Suite à cette rencontre, le conseil prendra une décision.

2026-RAG-7199

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA LÉGION ROYALE
CANADIENNE – FILIALE 187 MANIWAKI**

CONSIDÉRANT QUE la Légion Royale Canadienne – division Maniwaki demande un don à la hauteur de 0.10 \$ par citoyen afin de financer l’embellissement du Parc du Souvenir de Maniwaki ;

CONSIDÉRANT QUE ce parc a été créé en mémoire de nos militaires des FAC et GRC et de leurs familles ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbautl propose et il est unanimement résolu de faire un don de 0.10 \$ par population. Selon le dernier recensement de 2021, la population était à 411 habitants donc, un don de 41.10 \$ sera effectué.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2026-RAG-7200

ACHAT D’UN ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE l’ordinateur de la bibliothèque doit avoir le logiciel Windows 11 pour que le logiciel officiel de Biblio Outaouais fonctionne ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une vérification de l’ordinateur déjà en place, nous avons constaté que celui-ci est trop âgé et ne supporterait pas la mise à jour du logiciel Windows 11 ;

CONSIDÉRANT QUE Biblio Outaouais a accès à une firme informatique qui peut fournir des ordinateurs aux bibliothèques à moindre coût ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire l’achat d’un nouvel ordinateur pour la bibliothèque par l’entremise de Biblio Outaouais au coût de 435 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don de Voix et Solidarité des aidants naturels

La directrice générale présente au conseil une demande de don de Voix et Solidarité des aidants naturels. Comme le budget pour les dons est limité et que les demandes de dons sont de plus en plus nombreuses, le conseil préfère se concentrer sur les organismes déjà ciblés donc, il ne donnera pas cette année.

2026-RAG-7201

AFFICHAGE DE POSTE POUR UN EMPLOI ÉTUDIANT

ATTENDU QUE le besoin en main-d'œuvre étudiante a été identifié pour la période estivale de 2026 et que nous avons obtenu une subvention d'Emploi étudiant Canada pour cela ;

ATTENDU QUE le poste proposé permettra de soutenir l'employé municipal dans ses tâches et d'aider les personnes âgées dans certaines tâches comme la coupe de gazon ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le conseil autorise l'affichage du poste suivant : emploi étudiant, pour une durée de 8 semaines, selon les critères et conditions établis par Emploi d'été Canada et que la directrice générale Annie Pelletier soit mandatée pour procéder à l'affichage du poste par les canaux habituels (page Facebook et babillard ainsi que pour mener le processus de sélection conformément aux politiques applicables.

Adoptée.

2026-RAG-7202

ACHAT DE DEUX PANIERS DE BASKETBALL

CONSIDÉRANT QUE les paniers de Basketball que nous avons sont dans un état lamentable et qu'ils ne peuvent plus servir ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes les utilisent pour faire du sport en été donc, que l'achat de deux paniers neufs est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu d'acheter deux paniers de Basketball mobiles chez Canadian Tire au coût de 499.99 \$ chacun plus les taxes applicables et que le montant pour l'achat de ces deux paniers soit pris dans le surplus accumulé affecté aux loisirs.

Adoptée.

2026-RAG-7203

SOUPER SPECTACLE AVEC HUMORISTE

CONSIDÉRANT QUE le maire désire organiser plus d'événements dans la municipalité pour amasser des fonds qui permet de redistribuer de plusieurs façons dans la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE pour un prochain événement, il propose un souper spectacle avec un humoriste à l'automne :

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour un événement de ce genre tournerait autour de 9 000 \$, mais que si l'événement fonctionne bien, il permettrait de couvrir les frais et de faire un profit que nous pourrions utiliser pour d'autres événements :

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à débiter l'organisation de cet événement, de déposer une demande d'aide financière dans le fond événementiel de la MRCVG et d'autoriser la directrice générale à compléter et signer tous documents nécessaires à cette demande de financement.

Adoptée.

2026-RAG-7204

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2025-226 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu que le règlement #2025-226 – Règlement concernant la collecte des matières résiduelles soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2026-227 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par le conseiller Nyx Pilon du dépôt du projet de règlement #2026-227 – Règlement sur la gestion contractuelle.

2026-RAG-7205

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME

La directrice présente au conseil une demande de renouvellement d'adhésion au Pôle d'excellence en récréotourisme.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme travaille pour le développement touristique de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'ils peuvent nous aider à aller chercher des subventions et de l'aide pour des travaux de développement;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement pour un montant de 200 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2026-RAG-7206

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC STE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, incluant la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire, avec une date butoir fixée à octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou nulle, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les sites annoncés aux projets en cours ne se situent toujours pas dans la Municipalité de Lac-Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 déposé à l'Assemblée nationale du Québec, par la Coalition Avenir Québec, démontre un recul important concernant son engagement en ce sens.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la Municipalité de Lac-Sainte-Marie dans sa demande formelle au gouvernement du Québec :

- De maintenir son engagement au niveau du déploiement d'une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire québécois d'ici octobre 2026;
- D'accorder les fonds nécessaires afin de mener à terme cet engagement avant la date butoir ;
- D'inclure le territoire de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie dans les sites annoncés aux projets en cours, afin que les citoyens et villégiateurs aient accès au service cellulaire dont ils ont droit et afin d'assurer leur sécurité en tout temps.

QU'il est également résolu de transmettre la présente résolution au ministre de la Cybersécurité et du Numérique, Monsieur Gilles Bélanger, au ministre des Finances, Monsieur Éric Girard, au ministre de la Sécurité publique, Monsieur Ian Lafrenière, au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, au député de Gatineau à l'Assemblée nationale du Québec, Monsieur Robert Bussière, au ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Mathieu Lacombe, ainsi qu'à la députée de Pontiac-Kitigan Zibi à la Chambre des communes du Canada, Madame Sophie Chatel.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Avis de retrait de la Ville de Maniwaki du regroupement ÉEQ

La directrice générale présente au conseil une lettre de la Ville de Maniwaki mentionnant que ceux-ci veulent se retirer de notre regroupement ÉEQ. Comme leur réalité ne fonctionne pas avec la nôtre, il serait plus avantageux pour eux d'être regroupement avec la municipalité de Déléage, car ils pourraient ainsi faire un appel d'offres regroupés.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Règlement de la MRCVG 2026-421

La directrice générale présente au conseil un règlement de la MRC, règlement décrétant une dépense de 418 800 \$ et un emprunt de 418 800 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes et d'amélioration des infrastructures au complexe environnemental nord.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien – montant accordé

La directrice générale présente au conseil la lettre du Gouvernement du Québec mentionnant que nous aurons droit à un montant de 49 614 \$ pour l'année 2026.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport annuel pour notre bibliothèque

La directrice générale présente au conseil le rapport annuel reçu du Réseau Biblio Outaouais pour notre bibliothèque.

2026-RAG-7207

ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA ET NOMINATION DU COMITÉ OFFICIEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait refaire sa politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont consulté la Politique MADA de Bois-Franc qui a été conçu en collaboration avec le comité de Bois-Franc;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter la Politique MADA de Bois-Franc tel que présentée et de confirmer que le comité suivant sera le comité officiel de la Politique MADA :

Léane Renaud
Samuel Malette
Annick Céré
Michelle Payette
Rosalie Payette
Rollande L'Heureux
Ginette Morin
Johanne Thibault

Adoptée.

2026-RAG-7208

ACHAT D'UN COMPACTEUR

CONSIDÉRANT QUE lorsque l'employé municipal fait de la réparation de trous dans les chemins, il n'a pas d'outil pour faire le compactage de l'asphalte froide;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire l'achat d'un petit compacteur pour les travaux de réparation à faire dans les chemins.

Adoptée.

2026-RAG-7209

ACCEPTATION DU RETRAIT DE LA VILLE DE MANIWAKI DANS LE REGROUPEMENT DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire se retirer du regroupement ÉEQ Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE présentement nous sommes 5 municipalités dans notre regroupement et que parmi notre regroupement, 4 municipalités se sont regroupées pour faire les collectes en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE la réalité du territoire de la Ville de Maniwaki est incompatible avec la réalité des 4 autres municipalités du regroupement et qu'ainsi, il est impossible de les inclure dans le regroupement de régie interne;

CONSIDÉRANT QU'il serait beaucoup plus logique selon la réalité des territoires que la Ville de Maniwaki puisse se regrouper avec la municipalité de Délage et ainsi pouvoir faire un appel d'offres regroupé avec eux;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'autoriser le retrait de la Ville de Maniwaki du regroupement ÉEQ – Bois-Franc.

Adoptée.

2026-RAG-7210

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Samuel Malette, maire

Annie Pelletier, directrice générale